



Maître d'Ouvrage

Pays Serre Ponçon Ubaye Durance (Pays S.U.D.)

Objet de la consultation

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :
Rédaction du Schéma Directeur d'Interprétation des
Patrimoines du Pays S.U.D.

Date limite de réception des offres :

Vendredi 26/06/2020 à 18h00

Les prestataires qui souhaitent répondre sont invités à se faire connaître dès réception de la consultation à

Yoann Oliverio : y.oliverio@pays-sud.fr.

1. Objet de la consultation

Assistance à maîtrise d'ouvrage :

Concertation, animation et coréalisation d'un schéma directeur d'interprétation du patrimoine sur le territoire du PAYS S.U.D.

2. Contexte de la demande

Ce projet s'inscrit dans le cadre du renouvellement du Label Pays d'art et d'histoire Serre Ponçon Ubaye-Durance.

- L'occasion pour le Pays d'art et d'histoire mais également pour tous les services culturels communaux et intercommunaux d'imaginer une mutualisation des projets, renforcer le travail en synergie avec les autres services et acteurs du territoire.

Le territoire Serre-Ponçon Ubaye-Durance souhaite davantage s'engager dans une démarche pérenne d'aménagement et de valorisation des sites.

- Le choix de ces sites et les choix des politiques futures à mener passe par l'élaboration du SDIP.

Porteur du projet :

Le Pays Serre Ponçon Ubaye Durance est porteur du Label Pays d'art et d'histoire du Ministère de la Culture depuis bientôt 10 ans. Il a pour mission d'animer et d'accompagner les 30 communes, regroupées en 2 intercommunalités, dans la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine bâti, naturel et industriel.

L'équipe œuvre depuis 2011 à la valorisation de ce patrimoine par l'animation du Label Ville et Pays d'art et d'histoire. Les bases d'un plan d'interprétation ont déjà été posées lors de la candidature initiale. Par l'obligation de porter la création de Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP), elle a la mission d'écrire le récit du territoire. Une première antenne de CIAP a déjà vu le jour en 2016 et l'équipe s'investit déjà auprès des communes pour la création des deux suivantes. Depuis 2011 elle capitalise les connaissances et les valorise au travers de visites guidées, conférences, expositions... Elle fait le lien direct avec les services de la DRAC et les communes notamment par l'animation du Plan Concerté (programme régional pour la restauration et la valorisation du patrimoine). Son personnel est également le plus qualifié afin de manipuler ces notions complexes d'interprétation et mettre en œuvre les méthodes spécifiques de sa réalisation.

Constats

Acteurs du tourisme, du secteur culturel, élus et techniciens se rejoignent sur ce point : il faut mieux coordonner les actions en faveur du patrimoine, concevoir de nouvelles propositions culturelles et ainsi mieux intégrer cette offre dans la stratégie touristique du territoire. Beaucoup d'acteurs du développement local travaillent de manière isolée. Coordination et mutualisation des moyens et des compétences permettrait d'être à la fois plus pertinents et plus innovants.

1 / La destination touristique du territoire telle qu'elle est présentée aujourd'hui au grand public ne s'appuie pas suffisamment sur ses atouts patrimoniaux. Le nombre important d'acteurs/aménageurs culturels, touristiques... et leur diversité rend difficile la lecture d'une politique et d'une **identité culturelle lisible** par les acteurs du tourisme et le public.

- Par le travail de concertation qu'il impose, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Interprétation du Patrimoine à l'échelle des deux intercommunalités permettra d'orienter les politiques publiques de manière plus cohérente et efficace sur la destination.

2 / Suite à la fusion des intercommunalités passant de 4 communautés de communes à deux, et au premier cycle de vie du label, l'action du Pays d'art et d'histoire est à repenser en synergie avec les nouvelles collectivités.

Bien qu'appuyées et cordonnées par une équipe d'élus référents, les collectivités locales ne se sont pas suffisamment appropriées les actions du Pays d'art et d'histoire dont les actions souffrent encore d'un déficit de notoriété et de reconnaissance auprès du public local.

- Le travail de coordination et d'accompagnement des communes dans des projets d'aménagement opérationnel va conforter la présence de l'équipe Pays d'art et d'histoire au plus près des équipes communales, élus et techniciens.
- Le Schéma Directeur d'Interprétation du Patrimoine doit identifier un/des patrimoines à forte lisibilité, ADN du territoire, sur lequel s'appuyer en priorité pour la communication et la promotion.

3 / L'offre « Nature » de la destination est le facteur majeur de sa fréquentation. Comme l'avait révélé la candidature initiale du Pays d'art et d'histoire, les relations nature/culture forment un tout dont les paysages en sont les meilleurs exemples (le lac paraît naturel il est artificiel, la forêt est essentiellement de reboisement...).

Par la création de nouveaux produits culturels, le Pays d'art et d'histoire constate qu'il est possible, de faire cohabiter culture et nature au profit de chacun. Par ailleurs les offices de tourisme constatent également que le public « famille », très présent sur le territoire, est en attente d'activités ludiques en pleine nature. Ce constat peut s'étendre au public adulte habitué à des prestations de plus en plus élaborées. La montagne seule ne suffit plus, comme la culture seule ne suffit plus aux attentes des nouveaux publics. La « forme » des produits devient un élément déterminant.

- Le SDIP se devra de proposer et de mettre en concertation de nouveaux outils de médiations et de proposer un plan d'action (muséographie ludique, Centre d'interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, Escape Game, parcours d'interprétation, géocaching ou chasse aux trésor, visites thématiques...).

Enjeu et stratégie de territoire

Ce SDIP apparaît comme un fil conducteur pour l'aménagement du territoire traduit dans les stratégies suivantes. Il traverse toutes les thématiques de développement actuel :

- Il s'inscrit dans un territoire qui travaille actuellement à la réalisation d'un SCOT, document stratégique d'aménagement où le SDIP peut apparaître comme la pierre angulaire du volet patrimoine de ce SCOT.
- Les acteurs du tourisme cherchent à diversifier leurs offres à destination des visiteurs et élargir leurs saisons au-delà de la période estivale. Stations de ski et acteurs touristiques aux abords du lac de Serre-Ponçon sont confrontés à un avenir incertain au regard des changements climatiques qui s'opèrent (neige et mise à l'eau). L'axe patrimonial est l'une des clefs de la diversification.
- Depuis sa création, le Pays S.U.D en partenariat avec la Région SUD met en œuvre un « plan concerté de restauration et de valorisation du patrimoine » et le SDIP en donnera la feuille de route à venir de manière plus concertée à l'échelle territoriale qu'il ne l'est actuellement.

3. Le schéma directeur d'interprétation du patrimoine (SDIP)

Il prend en compte le cadre réglementaire, le contexte socio-économique et politique des sites afin d'évaluer leur capacité à être interprétés. Il doit ainsi identifier les potentiels d'interprétation, les hiérarchiser, les zoner et proposer les outils de médiation les mieux adaptés afin de révéler au plus large public (ou associer à un public visé) l'intérêt des lieux. Ce plan d'interprétation propose également un plan d'action, propositions, échéancier et budget prévisionnel.

Afin de mettre en place une valorisation transversale du territoire, elle fera appel aux acteurs du tourisme, de l'environnement, des activités de pleine nature, du secteur culturel... Dans cet objectif nous faisons appel à des spécialistes de la concertation (prestation extérieure). Le prestataire devra proposer l'animation de 4 ateliers mobilisant le maximum d'acteurs parmi les suivants :

Collectivités	Communautés de communes (APN, culture, tourisme, environnement) REGIONS PACA, 30 communes, Département des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence (ENS, APN, tourisme et Culture).
Institutions culture	DRAC PACA, SMADESEP, CAUE, Pays S.U.D.
Institution tourisme	Offices de tourisme de Serre-Ponçon, Office de tourisme de la vallée de l'Ubaye, Agence de développement 04, ADDET 05.
Institution nature	Parcs Nationaux (Ecrins et Mercantour), ONF, Natura 2000 Ubaye/Serre-Ponçon, Conservatoire du Littoral, CEN PACA, Service environnement des départements 04 et 05.
Société civile et acteurs économiques	Associations du patrimoine, socioprofessionnels, habitants, Plateforme Initiative (05 et 04), CBE Emergence.

Moyens humains

Collaboration Pays S.U.D :

Le SDIP sera coréalisé avec le Pays d'art et d'histoire. Le prestataire pourra s'appuyer sur la collaboration du Pays d'art et d'histoire en ce qui concerne l'aide à l'analyse, la connaissance du territoire et de ses potentiels, de ses acteurs, de ses projets...

Collaboration sur la durée du projet avec deux techniciens référents sur le projet à hauteur de :

- 10 % d'un ETP du Pays d'art et d'histoire : Aude Tochon-Danguy, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine, responsable du Pays d'art et d'histoire.
- 20 % d'un ETP du Pays d'art et d'histoire, Yoann Oliverio, médiateur culturel, guide conférencier, accompagnateur en montagne.

L'ensemble de ce travail pourra également s'appuyer sur le socle que représente la candidature initiale du Pays S.U.D à l'obtention du label Ville et Pays d'art et d'histoire ayant identifié à l'époque les grandes lignes de force du « caractère » du territoire et ayant effectué un premier travail d'inventaire du patrimoine.

Le Pays S.U.D bénéficie également d'un service SIG sur lequel il serait intéressant de s'appuyer afin de compléter, analyser les données recueillies.

Comité de pilotage - Gouvernance

Sa réalisation nécessite la mise en place d'un comité de pilotage regroupant les commanditaires, décideurs, promoteurs, de ce schéma. Il valide, réoriente les propositions du schéma. Le comité de pilotage devra être réuni à 4 reprises minimum.

4. Prestation et livrables attendus

- 1 Calendrier des réunions, ateliers, COPILS, propositions d'animation de l'agenda.

1/ Diagnostic des potentiels : vers l'émergence d'une identité de territoire, d'une thématique d'interprétation, d'une lecture hiérarchisée des patrimoines.

- Etat des lieux de l'interprétation du territoire et des projets en cours.
- Analyse des Forces, faiblesses, menaces...
- Thématique(s) d'interprétation, sous thèmes.
- Validation d'une identité de territoire.
- Animation d'un atelier de concertation.
- Rapports rendus sur tableurs, fiches, SIG.
- Compte rendu en COPIL

2/ Territorialisation : proposition d'outils/médias en lien avec les thèmes et les unités

- Territorialisation des thèmes par le rattachement à des sites/unité d'interprétation.
- Prioriser des patrimoines à valoriser par thématique et par secteur (sur 30 communes).
- Hiérarchiser les besoins de valorisation par thématique et par secteur (sur 30 communes).
- Proposition de médiations et d'outils de médiations innovants liée à l'étude de la clientèle.
- Animation de 2 ateliers de concertation.
- Rapports rendus sur tableurs, fiches, SIG.
- Compte rendu en COPIL.

3/ Elaboration d'une stratégie de territoire et d'un plan d'action opérationnel.

- Programme d'action établi (améliorer l'existant, nouveaux outils) sous forme de fiche action désignant les pilotes et structures ressources de chaque action à mener
- Echancier opérationnel
- Plan de financement prévisionnel (coûts d'investissement et fonctionnement).
- Animation d'un atelier de concertation.
- Rapports rendus sur tableurs, fiches, SIG...
- Compte rendu en COPIL

Livrable final : un rapport technique, document de référence utile à tous les acteurs du développement économique, environnemental et social du territoire sur lequel s'appuyer lorsqu'ils auront à intégrer une notion de « patrimoine à valoriser » à leur projet. Il constituera une aide à la décision incontournable pour les décideurs locaux : priorités, axes de développement, outils... « *Mon action est-elle en cohérence avec les orientations et préconisations du SDIP ?* »

Ce document et les fiches actions qu'il présente sera le document cadre des actions à mener en priorité dans le domaine des patrimoines et de leur interprétation lors des 10 ans à venir en PAYS S.U.D.

5. Etapes de réalisation, échéances

CALENDRIER DE LA CONSULTATION ET DU CONTRAT DE PRESTATION

- Lancement appel à candidature : vendredi 29 mai 2020.
- Clôture de la consultation : Vendredi 26 juin 2020 à 18h00.
- Audition possible des candidats : du 29 juin au 03 juillet.
- Sélection en commission d'appel d'offre : entre le 6 juin et le 10 juillet maximum (entretien à distance envisagé si nécessaire).
- Réunion de lancement : fin juillet 2020.
- Commande livrable reçue le 30 avril 2021.

Les offres sont à transmettre (version numérique exclusivement) avant le vendredi 26 juin 2020

18h. La maîtrise d'ouvrage pourra échanger avec les candidats entre le 29 juin et le 03 juillet 2020 en cas de questions supplémentaires sur la candidature.

Toutefois, le Pays S.U.D. se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

6. Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs et techniques :

Les candidats pourront obtenir tout renseignement complémentaire au plus tard CINQ (5) jours avant la date limite de remises des offres, auprès de :

Yoann OLIVERIO
Médiateur culturel Pays d'art et d'histoire
Pays Serre Ponçon Ubaye Durance
1 Avenue Charles de Gaulle
05 200 EMBRUN
Tél : 04 92 44 15 12
Mail : y.oliverio@pays-sud.fr

7. Budget maximal de l'offre

Le budget maximal de l'offre du candidat est compris entre **20 000 et 25 000 € TTC.**

8. Présentation et conditions de remise des offres

Les candidats devront fournir les informations, références et éléments suivants :

- **Pièce 1** : Présentation de la société : métiers, stratégie, chiffres d'affaires.
- **Pièce 2** : Références sur une prestation (concertation et interprétation) comparable à celle de l'objet de l'appel à candidature (dont un exemple détaillé et réalisé).
- **Pièce 3** : Proposition d'un échéancier des actions à mener et d'un calendrier de concertation et de bonne gouvernance (COFIL, publiques, internes/techniques, ateliers).
- **Pièce 4** : Analyse des problématiques et stratégie/méthodologie proposées pour y répondre.
- **Pièce 5** : La forme que prendront les ateliers.
- **Pièce 6** : Estimation/chiffrage du temps de travail sur la partie technique (hors réunions) du projet.
- **Pièce 7** : Tarif de la prestation dans son ensemble en tarif TTC (les montants doivent être exprimés en euros et toutes charges comprises).

9. Analyse des candidatures et des offres

La sélection se fera en fonction des critères ci-dessous présentés par ordre décroissant :

- Calendrier et méthodologie proposés.
- Analyse de la problématique du territoire.
- Expérience dans la réalisation de plan d'interprétation du patrimoine.
- Expérience dans le domaine de la concertation et l'animation de projet de grands territoires.
- Expérience dans la création de produits touristiques liés au patrimoine.
- Coût proposé pour la prestation.

10. Propriété intellectuelle et cession des droits

Cession des droits d'exploitation et de reproduction

Le prestataire cède, à titre exclusif, l'intégralité des droits ou titres de toute nature afférents aux résultats permettant aux groupes de les exploiter librement, pour tous les groupes du réseau et tous les territoires concernés et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteurs.